

Le Jour 20/5/65

JEUDI 20 MAI 1965

OUR DERNIERE HEURE

UNE EVOCATION DE MICHEL CHIHA, HIER, A L'ALUMNI CLUB

Trois orateurs se sont succédés hier soir à la tribune de l'Alumni Club pour évoquer une des figures les plus saillantes de notre vie nationale. MM. Michel Asmar, Ghassan Tuéni, et Béchir Aridi ont présenté l'essentiel de la personnalité et de la doctrine de Michel Chiha.

Evoquant brièvement la vie et l'œuvre du grand penseur, M. Michel Asmar a dressé, ému, un portrait de celui à qui nous devons en grande partie la Constitution libanaise. Insistant sur l'apport de cette « conscience en éveil », il expliqua à quel point sa voix continue à indiquer aux Libanais « le chemin où il faudrait qu'ils s'engagent ».

Dr Béchir Aridi, s'est attardé sur l'aspect de la politique étrangère de la doctrine de Michel Chiha dont les deux points culminants sont le Liban face au monde et le Liban devant le problème israélien. Partisan de la démocratie occidentale, ce politicien libanais n'a jamais ignoré ou minimisé l'importance capitale du monde arabe, devant le danger de l'impérialisme sioniste ; il préconisait la solidarité interarabe.

M. Ghassan Tuéni a surtout développé la doctrine constitutionnelle et politique de Michel Chiha.

Le Parlement chez nous n'est pas simplement le résultat d'une conception démocratique de l'Etat mais surtout le lieu de rencontre des diverses communautés qui forment ce pays. Il est l'incarnation de notre désir de vivre en commun et de gouverner ensemble. Le caractère particulier de l'Etat libanais fait que les modalités de son système démocratique sont autres que celles qui régissent les démocraties partout ailleurs.

Le Liban est ingouvernable par la force. La Démocratie libanaise a quelque chose du « Fédéralisme » et les communautés sont un peu, au Liban, ce que sont les « cantons suisses ».

Le rôle de la personne, de l'homme, dans l'exercice du pouvoir est prépondérant ; d'où la nécessité d'une attention particulière dans le « choix de l'homme ».

Représentation communautaire, donc aussi large que possible, existence d'un ou



A partir de gauche : MM. Michel Asmar, Béchir Aridi, et Ghassan Tuéni.

des parlements dont le fonctionnement exerce pleinement les prérogatives de façon à ce que les conflits éventuels puissent être débattus à huis clos sans avoir à être réglés dans la rue et par la rue. Aussi serait-il criminel de la part des gouvernants de minimiser le rôle du parlement et de le dégrader tant dans son recrutement que dans l'exercice de ses fonctions.

Ceci doublé du postulat que le gouvernant (« l'homme » dont parle Chiha) doit savoir qu'il n'est pire ennemi de la sérénité libanaise que « les coups de tête et les coups d'Etat » : de telles secousses compromettent ce que fait le temps pour consolider l'entité du Liban.

D'autre part M. Tuéni rappelle que dans un premier projet de Constitution, Michel Chiha avait prévu un « Sénat », à côté d'une large représentation des diverses familles « communautaires ». Il s'agit de prévoir aujourd'hui une aussi large représentation de ce que l'on nommerait « les familles économiques » c'est-à-dire toutes les classes sociales.

Car, dit M. Tuéni — paraphrasant Michel Chiha — ce que perdent les institutions, c'est la rue qui le gagne. C'est donc au sein d'une institution nouvelle qu'il faut rechercher la solution à la crise économique et sociale dont souffre le Liban.

C. G.

DAMAS PREPARE LE SOUS-SOMMET

La position que la délégation syrienne adoptera à l'égard des diverses questions figurant à l'ordre du jour de la conférence des chefs des gouvernements arabes a été définie au cours de réunions communes tenues par le Conseil présidentiel, le commandement régional et le commandement interarabe du Parti Baas.

Une déclaration officielle au sujet de ces réunions conjointes a été diffusée ce soir par Radio-Damas. Elle précise que les discussions ont porté notamment « sur les résolutions des deux conférences arabes au sommet : celles qui furent mises à exécution, celles qui furent violées et celles encore non exécutées ».

« Au cours de ces réunions, ajoute la déclaration, furent également étudiés le projet arabe concernant l'exploitation des eaux des affluents du Jourdain et les agressions militaires israéliennes, depuis la mise à exécution de ce projet par la République Arabe Syrienne ».

Mme PIERRE SALINGER DEMANDE LE DIVORCE

HOT SPRINGS, (Arkansas), 19 mai (AFP). — Mme Pierre Salinger, épouse de l'ancien secrétaire de presse du président Kennedy, a demandé le divorce. Engagée la semaine dernière, l'action en divorce n'a été décou-

verte qu'aujourd'hui par un journaliste qui relevait, au greffe du tribunal, la liste des affaires en cours.

M. Pierre Salinger, interrogé à ce sujet, a déclaré qu'il ne ferait pas opposition à la demande de sa femme.